

Ecole de commerce ou LLM?

Par **Juristejurista**, le **22/09/2015** à **00:43**

Bonsoir,

Si on se penche sur les diverses offres de stage/collab etc, il apparaît clairement qu'une formation en école de commerce "et/ou" un LLM en plus d'un M2 en droit des affaires (et CAPA) est demandé...

Mais en réalité, est-ce quelqu'un sait si les grands cabinets préféreront le double diplômé issu d'une grande école ou celui qui a effectué un LLM?

Ensuite, quand on parle de double formation dans une école de commerce, doit-on nécessairement entendre formation en PGE (programme Grande Ecole donc 2 ans de formation en admission parallèle) ou bien un simple master spé dans une école suffit (en un an)?

Par **Yn**, le **22/09/2015** à **09:43**

[citation]Si on se penche sur les diverses offres de stage/collab etc, il apparaît clairement qu'une formation en école de commerce "et/ou" un LLM en plus d'un M2 en droit des affaires (et CAPA) est demandé...[/citation]

On ne doit pas consulter les mêmes offres... Si tu veux bosser dans un cab en droit des aff, que je suppose situé à Paris vu la nature du poste, il faut dissocier.

Le M2 en droit des aff est suffisant pour les stages post-M2, le CAPA est nécessaire pour les recherches de CDD et surtout CDI.

Le reste est accessoire (LLM) voire inutile (école de commerce). Le LLM peut être un plus selon l'offre formulée, mais c'est vraiment du cas par cas, dans la majorité des cas, ce n'est pas d'une grande utilité.

[citation]Mais en réalité, est-ce quelqu'un sait si les grands cabinets préféreront le double diplômé issu d'une grande école ou celui qui a effectué un LLM? [/citation]

Ils ne recrutent pas comme ça. Le CV permet de faire un premier tri, globalement vont sauter tous ceux qui ne répondent pas aux exigences classiques (bon M2, bon niveau d'anglais, stages réalisés).

Une fois cette sélection très formelle passée, tu seras évalué au rendement, c'est-à-dire qu'on se fiche de ton CV, on évalue simplement ton aptitude à traiter les dossiers.

Par **OOO**, le **30/09/2015** à **20:46**

Il n'est pas nécessaire d'avoir un LLM ou une école de commerce, y compris pour les meilleurs cabinets de la place. Beaucoup de gens arrivent à y entrer avec "simplement" un excellent M2 et de très bon stages.

Pour autant, sans être nécessaire, le LLM ou l'école de commerce peut être un plus sur le CV. Je ne suis pas vraiment d'accord avec Yn sur le peu d'importance du CV passé les exigences basiques. Les meilleurs cabinets reçoivent un grand nombre de CVs et il faut bien se démarquer pour avoir ne serait-ce qu'un entretien.

Maintenant, pour ce qui est de choisir, la réponse est difficile. A mon sens, l'apport principal du LLM est de prouver la capacité du candidat à évoluer dans un milieu anglophone, c'est une preuve du niveau de langue plus que de compétences juridiques. Dans cette perspective, je pense qu'un LLM pourrait être remplacé par toute autre expérience académique ou professionnelle (notamment des stages) à l'étranger (c'est d'autant plus vrai si le LLM n'est pas dans une université très prestigieuse et immédiatement reconnue).

L'école de commerce (top 5, sinon pas la peine) semble peut-être plus intéressante, surtout que les écoles imposent généralement une expérience à l'étranger ce qui fait d'une pierre deux coups. En revanche, les cabinets sont tout à fait au courant de la différence entre les MS et les parcours grande école, donc je déconseille l'idée d'un MS en se disant que ce qui importe c'est juste le nom de l'école sur le CV.

Dans tous les cas, prend aussi en compte ce que tu peux investir en temps (années supplémentaires) et en argent dans ces formations. Je répète qu'elles ne sont pas indispensables du tout. Elles peuvent être un bonus appréciable, mais le M2 restera la pierre angulaire du CV. Les LLM/Ecoles ne sont pas inutiles, mais il serait stupide de se ruiner pour ça...